

# Infos pratiques : mes services publics

## EN CAS D'URGENCE

Gendarmerie : 17  
04 76 34 01 21 (Monestier)  
Pompiers : 18  
SAMU : 15

## Rappel des horaires pour effectuer des travaux bruyants

Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h  
Le samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h  
Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

## Broyeur

Possibilité de réserver un broyeur gratuitement auprès de la métro:

<https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/gerer-mes-dechets/reservation-de-broyeurs-a-vegetaux-v3/>

Il sera à récupérer aux services techniques du Gua

## Horaires Bibliothèque Miribel

Tous les samedis de 10h à 11h  
Parents et enfants sont les bienvenus.  
Prêts gratuits

Informations PNRV : <https://www.parc-du-vercors.fr>

**Les horaires de vos déchetteries** : toute l'année, les jours suivants, sauf jours fériés:

**Vif** : du lundi au samedi : 9h-12h / 13h00-17h30

**Varces** : du mardi au jeudi : 12h30-17h30

du vendredi au samedi : 9h-12h / 13h-17h30

numéro unique : **0800 500 027**



## Déchets amiantés en déchetteries :

Depuis le 1er juillet 2019, la Métro a changé ses modalités de collecte des déchets amiantés :

- inscription obligatoire au 0 800 500 027
- déchets emballés au préalable (emballage plastique étanche et résistant style film étirable)
- ♦ 5 éléments maximum par apport (environ 5x15 kg, 1mx 1.5)

## Station météo, pour vous connecter :

depuis un ordinateur, tapez : [https://www.romma.fr/station\\_24.php?id=208&tempe=1](https://www.romma.fr/station_24.php?id=208&tempe=1) et cliquez sur ce lien.

avec un téléphone : dans votre moteur de recherche tapez ROMMA, ensuite recherchez la station et allez sur les 3 points en haut à droite de votre téléphone pour ajouter à l'écran d'accueil.

L'Info Municipale est une publication de la mairie de Miribel Lanchâtre

58 chemin de Chapoteyre - 38450 Miribel Lanchâtre

Téléphone : 04 76 34 00 42

Email : [mairie@miribel-lanchatre.fr](mailto:mairie@miribel-lanchatre.fr)

Directeur de la publication : Michel Gauthier Rédaction : commission communication

Tirage : 200 exemplaires - distribués en boîtes aux lettres

Janvier 2024 n° 08



# Info Municipale

## EDITO

L'édito de l'info municipale est toujours un exercice assez difficile. Que dire sans ressasser les mêmes choses, reparler des dossiers que l'on mène depuis des années et qui n'avancent pas spécialement, comme la réouverture de la RD8.

Avant toute chose, je vais déjà dire un petit mot sur GUY qui vient de nous quitter beaucoup trop jeune. Pendant 27 ans il a été l'agent technique qui gérait tout le quotidien de la commune, de la voirie, au chauffage et à l'assainissement. Notre église était beaucoup trop petite pour recevoir tous ses amis et connaissances, ce qui montre bien sa personnalité.

Cette année a été très chargée en investissement, avec la déviation de la RD8, le chauffage et la réfection du toit de l'église. Travaux indispensables pour le quotidien et l'entretien de notre patrimoine, vous lirez un point en page intérieure.

Nous avons réalisé un travail important pour finir de mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde, document important et obligatoire pour prévoir ce qui doit être fait en cas de déclenchement du PCS pour cause de catastrophe.

Avec cette info, vous trouverez un courrier vous expliquant ce qu'est la Réserve Communale de Sécurité Civile et si vous souhaitez en faire partie.

Il est important que l'on s'appuie sur des gens qui connaissent le terrain, qui ont des compétences et qui peuvent donner un peu de temps pour les autres en cas de catastrophe, ce qui permet au services de secours d'agir sur leurs missions.

Nous avons voté également la création du PAEN (périmètre de protection des espaces naturels et agricole) sur plusieurs communes, ce qui a pour objet de sanctuariser nos terres agricoles.

Il y'a tout ce qui ne se voit pas, la gestion au quotidien, les relations avec les instances, (Etat, Département, Métro), l'application des nouvelles lois, la mise aux normes, l'informatique, sans quoi on ne fait rien.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année avec vos familles et amis !

Que 2024 soit pour tous une année d'espoir, nous devons apprendre du passé, vivre au présent et espérer pour demain.

Mairie  
Tél : 04 76 34 00 42  
[mairie@miribel-lanchatre.fr](mailto:mairie@miribel-lanchatre.fr)  
Horaires d'ouverture mairie  
lundi : 8 h à 12 h  
mercredi : 14 h à 16 h  
jeudi : 8 h à 12 h

## Ecole

Déjà un trimestre de fait en cette année scolaire 2023-2024.

Pour la deuxième fois en trois ans, une fermeture de classe est à déplorer en raison de la baisse des effectifs. C'est donc 39 élèves répartis en deux classes qui ont fait leur rentrée le 04 septembre 2023.

Cette année, comme les précédentes, de nombreux projets et apprentissages sont au programme. Les élèves du CP au CM2 ont déjà réalisé un cycle patinoire en octobre, le courseton interne à l'école s'est déroulé le 20 octobre en partenariat avec le sou des écoles. Toujours dans le but de nouveaux apprentissages et dans le respect du programme dédié à chaque niveau de nombreux autres projets sont prévus. Le concours EUREKA MATHS, les projets numériques départementaux, la bibliothèque, le ¼ d'heure lecture pour tous, un cycle natation, participation à la fête du court métrage,... et les projets coordonnés par L'EMALA ayant pour fil conducteur le développement durable et le vivre ensemble. Une classe découverte aura également lieu, organisée par M<sup>me</sup> GOMEZ et ses élèves qui partiront du 09 au 12 avril avec l'école de SAINT GUILLAUME à SAUSSET LES PINS. Notre école fait montre d'une énergie et d'un dynamisme qu'il est plaisant de constater. Un grand merci à l'ensemble de ces acteurs.

Depuis ce début d'année, la rénovation du système de chauffage de l'école et de différents bâtiments, réalisée par la commune, offre à l'ensemble des occupants de l'école une ambiance de travail encore plus propice au bien être et aux apprentissages.



Si vous avez l'œil vous devriez en reconnaître quelques uns ou quelques unes

## METROPOLE

### La nouvelle "Donnerie Dépose-Minute" : simple, rapide et pratique

- La Métropole ouvre une Donnerie Dépose-Minute au Pôle R.
- Tous les objets en **bon état ou facilement réparables** peuvent y être déposés.
- Les objets, une fois réparés ou reconditionnés seront mis en vente dans les **boutiques solidaires locales**.

Située à Grenoble sud, sur le site de Pôle R (la plateforme métropolitaine de l'économie circulaire en cours d'aménagement), la [Donnerie Dépose-Minute](#) permet désormais aux Métropolitains de déposer leurs objets, en bon état ou facilement réparables, dont ils n'ont plus besoin. Grâce à cette nouvelle offre métropolitaine, le don devient simple, rapide et pratique. Cette donnerie a pour ambition d'inciter à donner plutôt que de jeter. Elle propose pour cela des horaires d'ouvertures adaptés, la possibilité de se garer sans contrainte, et un accompagnement par un agent d'accueil.

### Une seconde vie pour nos objets du quotidien

Tous les objets en bon état ou facilement réparables peuvent y être déposés : mobilier, jouets, vélos, livres, vaisselle, décoration, électroménager, puériculture, vêtements... Ces objets sont ensuite redirigés vers les différents acteurs du réemploi présents sur place, qui leur donneront une seconde vie en les réparant ou en les démontant pour réutiliser les pièces. Une fenêtre permet aux habitants ayant déposé des objets à réparer d'observer, en situation réelle, la chaîne de tri et de reconditionnement qui les prend en charge.

Les objets reconditionnés seront mis en vente dans les boutiques solidaires des membres de la coopérative métropolitaine Fabricanova : Envie (électroménager de seconde main), Cycles&Go (vélos reconditionnés), Propulse (matériel de puériculture), Recyclerie sportive (équipements sportifs), Soleo (jeux et jouets), Les Ateliers Marianne (mobilier et textile), mais aussi Grenoble Solidarité, la Régie de quartier de Grenoble Villeneuve Village Olympique et Emmaüs.

### Donnerie Dépose-Minute : les infos pratiques

- **Où ?** 435 Avenue des Jeux Olympiques à Grenoble
- **Se garer** : 8 places de stationnement prévues pour accueillir facilement le public
- **Quand ?** La Donnerie Dépose-Minute est ouverte gratuitement et à tous aux horaires suivants :
  - Mardi 15h30-18h30
  - Mercredi 13h-16h30
  - Jeudi 13h-16h30
  - Vendredi 15h30-18h30
  - Samedi 9h-16h

# METROPOLE

## DU CHANGEMENT DANS 10 DECHETERIES DE LA METRO-POLE A PARTIR DU 25 NOVEMBRE

**Pour répondre aux objectifs ambitieux de son schéma directeur déchets la Métropole met en place un nouveau tri en déchèterie. Grâce à ce nouveau dispositif, les objets collectés par la coopérative Fabricanova seront triés, ils pourront être réparés, puis revendus dans les boutiques de seconde main ou recyclés.**

De nombreux objets sont encore amenés en déchèterie alors qu'ils pourraient être réparés ou réutilisés, il sera désormais possible de leur offrir une seconde chance.

A partir du 25 novembre, dans 10 déchèteries de la Métropole, des nouvelles caisses permettront de collecter séparément des objets de différentes catégories :

- Les jeux/jouets, articles de jardinage/bricolage
- Les articles de sport et de loisirs

Pourquoi séparer ces flux ?

D'abord parce que les objets collectés dans ces points seront acheminés vers le Pôle R\* pour y être réparés si besoin puis revendus en boutique solidaire ou, si leur état ne le permet pas, recyclés.

Ensuite parce que dans le cadre de la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (loi AGEC) les fabricants ont désormais l'obligation de financer le réemploi et le recyclage des objets qu'ils mettent sur le marché. Ainsi la valorisation des objets déposés dans des caisses dédiées sera prise en charge par l'industriel qui l'a produit et non par la collectivité. C'est grâce à l'éco-contribution déjà payée au moment de l'achat d'un objet que ce cercle vertueux du réemploi et du recyclage peut être financé.

Alors prenons le réflexe de sauver nos objets : on a tous à y gagner !

### INFOS PRATIQUES :

Les objets qui peuvent être déposés :

#### **Les jeux/jouets, articles de jardinage/bricolage**

Jeux de société, jouets sans pile, peluches, outils et caisses à outils, brouettes, parasols, tuyaux d'arrosage, toboggans, jardinières et pots, tondeuses thermiques...

#### **Les articles de sport et loisirs**

Skis, bâtons, chaussures de ski, snowboard, vélos, trottinettes, rollers, surfs, skates, articles de plongée, escalade, golf, musculation, ballons, crampons, raquettes, tables de ping pong, tentes, sacs à dos, cannes à pêche, pétanque...

Les objets qui ne peuvent pas être déposés :

Tout objet électrique ou électronique doit aller en caisse DEEE, les chaussures et textiles non dédiés au sport vont en borne textile, les bouteilles de gaz de camping ne sont pas acceptées en déchèterie.

Les petits objets sont à poser dans les caisses dédiées et les plus gros pourront être posés au sol.

*Les 10 déchèteries concernées : Champ-sur-Drac, Domène, Échirolles, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères, Sassenage, Seyssins, Vaulnaveys-le-Haut, Vif. Et à partir de janvier à Meylan*

# Vie communale

## Eau source de vie

Nous parlons beaucoup aujourd'hui de réchauffement climatique qui a un impact certain sur notre ressource en eau potable.

Les précipitations pluvieuses s'équilibrent d'une année à l'autre. Par contre elles arrivent différemment, nous avons des longues périodes sans pluie, puis des pluies intenses, qui apportent d'autres effets dévastateurs.

La neige qui tombait en novembre et repartait en mars jusqu'à la fin des années 60, se fait de plus en plus rare.

La neige arrive parfois abondamment mais un redoux subit la fait disparaître aussi vite qu'elle est apparue.

La quantité de neige est le principal vecteur de l'alimentation des nappes phréatiques et des sources.

C'est l'occasion de faire un point d'histoire sur la source à l'origine de l'implantation du village.

La source de Vermenier.

Nous avons retrouvés quelques archives intéressantes sur l'histoire de cette source.

La source sort de terre à l'altitude 945 m, c'est une source de profondeur, c'est-à-dire qu'elle ne réagit pas de suite aux précipitations. Il faut à peu près une dizaine de jour pour que le débit augmente après une pluie.

Nous avons des écrits qui datent de 1840 pour les plus anciens, je vais reprendre les données qui nous intéressent.

Le 10 juillet 1908, le débit de la source était de **60 litres minutes** à mi-chemin entre le captage et le village et de près de 86 litres minute au captage. Depuis quelques années, le débit au mois de juillet est au maximum de **24 litres /mn**, pour arriver cette année à l'étiage le 5 octobre 2023 à **3 litres /mn**.

Nous avons réalisé quelques travaux qui nous ont permis de gagner un peu de débit, mais aujourd'hui l'eau s'infiltré entre les strates et rend difficile sa captation.

Aujourd'hui l'eau de la source n'alimente plus que le bassin sur la place et ne pourrait plus alimenter les habitations en eau potable.

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle un habitant consommait moins de 50 litres d'eau par jour.

Aujourd'hui la moyenne se monte à 150 litres par habitant et par jour.

Cet article est fait pour rappeler que la préservation de nos ressources en eau est primordiale.

Nous avons la chance que les services de la Métro fassent un travail très important pour livrer de l'eau potable aux abonnés en quantité suffisante et de qualité, ce que la commune ne pourrait faire en étant seule.

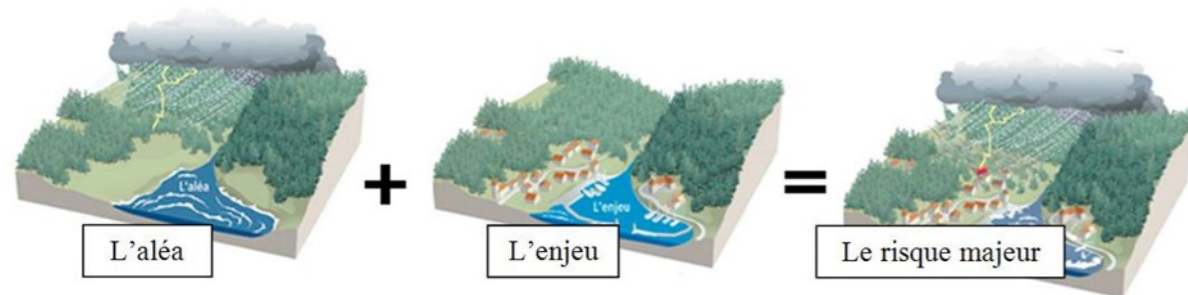
**Mais la préservation de nos ressources passe également par chacun de nous.**

# Vie communale

## Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le travail des élus quant à la rédaction du plan communal de sauvegarde de notre commune est arrivé à son terme. L'étape suivante est la validation par les autorités compétentes (préfecture)

**Pour rappel le PCS** est un outil que chaque commune doit mettre en place, sous la responsabilité de M. Le Maire, ayant pour objectif de gérer l'ensemble des aléas auxquels nous pouvons être confrontés (Naturels, technologiques, sanitaires, humains...) et plus particulièrement les risques majeurs. **Un risque majeur** est la somme d'un événement potentiellement dangereux (L'ALEA) et de l'impact humain, économique ou environnementale en présence (L'ENJEU)



Le PCS répertorie l'ensemble des procédures logistiques et humaines à mettre en place dès lors qu'un événement de ce type survient sur son territoire et permet en un laps de temps aussi court que possible d'activer une cellule de crise en lien avec les secours permettant d'avertir, secourir et mettre en sécurité l'ensemble des personnes impactées. La présence de deux élus minimum est nécessaire au déclenchement du plan communal de sauvegarde.

## DICRIM

Vous trouverez (joint à cette info), Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Ce document précise les informations sur les risques majeurs au plus près des habitants (échelle communale), indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à ces risques.

# Vie communale

## Un nouvel arrivant sur la commune

Si vous avez des histoires à raconter, asseyez vous à coté d'Honoré, il vous écoutera.

Beaucoup d'artistes ou bricoleurs habitent sur la commune, si certains ont envie de donner un voisin à Honoré, les bancs vous attendent.



## Vannerie

Les vanniers de Miribel-Lanchâtre se retrouvent le 1er samedi du mois à la salle polyvalente du village.

Venez apprendre avec nous le tressage de l'osier.

Renseignements Joëlle 0675523017



## Signalisation

Vous avez pu voir récemment que le panneau de la commune a été retourné.

Ce qu'on peut lire dans les journaux c'est que c'est la fédération des jeunes agriculteurs qui les retourne pour dire que l'état marche sur la tête.

Les communes ne sont pas l'Etat, mais nous pouvons comprendre la démarche.

Ce que je regrette c'est que les personnes qui font cet acte ne viennent pas l'expliquer.

Ce serait vraiment un acte citoyen de convaincre les élus de cette démarche et de retourner les panneaux ensemble pour ceux qui sont convaincus.

En le faisant seul sans explications, cela passe plutôt pour un acte de délinquance, bien que ce soit très minime.



## Vie communale

### TRAVAUX (suite)

#### Coupure de la route des Ferrières

Il a fallu encore monter au créneau pour que les travaux de stabilisation de l'éboulement commencent à l'automne. Ceux-ci étaient programmés pour le mois d'avril avec un réouverture en septembre 2024.



Les travaux de stabilisation de l'éboulement sont terminés, il reste à réaliser la traversée de route ainsi qu'un mur de soutènement, travaux programmés cet hiver en fonction des aléas météo.

Avec une ouverture prévue à la fin des travaux, au printemps.



#### Fin des travaux de chauffage des bâtiments publics.

Le chauffage des bâtiments publics, école, mairie, salle polyvalente ainsi que les deux appartements a été rénové.

L'ancienne chaudière à plaquettes qui a 25 ans et qui arrivait en fin de vie a été remplacée par 2 chaudières à granulés de marque OKOFEN. La puissance de 2\*36 kW suffira largement à l'alimentation des bâtiments.



Pour optimiser au mieux les besoins de chaleur, nous avons calorifugé tous les réseaux qui passent dans les combles de l'école, soit 260 mètres linéaires. Ces chaudières de dernières générations sont facilement programmables en plus d'être très précises, ce que nous ne pouvions faire avec l'ancienne chaudière.

Au Prétarachou, ce sont 2 pompes à chaleur qui sont installées, une pour la salle d'activité et une pour l'appartement.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise AP Energie de Vif pour la partie chauffage et par Jérôme GARCEAU pour la partie maçonnerie. Le montant de 140 480 € HT a été subventionné à 27% par le département, 20% par l'état et 26 % de fonds de concours de la métro.

Un dossier va également être monté pour récupérer les certificats d'énergie produits par les économies réalisées, nous espérons toucher aux alentours de 9000 €.

Le reste à charge pour la commune, une fois que nous aurons récupéré une partie de la TVA dans 2 ans se montera à 24 000€.

## Vie communale

### Plan Communal de Sauvegarde (Suite)

Un dernier acte, et pas des moindres, est à mettre en place :

#### La Réserve Communale de Sécurité Civile

La mission de la RCSC est d'intervenir pour des actions de sauvegarde, telles que le soutien et l'assistance de la population et une aide au retour à la normale. Elle pourra également intervenir en soutien aux communes voisines en cas de demande de celles-ci et après validation de M. le Maire. **Elle ne doit pas se substituer ou concurrencer les services publics de secours et d'urgence.** Les missions et les limites d'intervention de la RCSC ainsi que les modalités et les conditions d'engagement sont définies dans **un règlement intérieur** adopté par M. le Maire.

Il sera proposé à l'ensemble de la population de se porter volontaire afin d'intégrer bénévolement la RCSC via un formulaire qui vous sera distribué en boîte aux lettres.

#### Courrier adressé aux habitants

Dans ce courrier qui va être adressé à chaque habitant de la commune, il vous est non seulement proposé de participer à la Réserve Communale de Sécurité Civile mais il vous est également demandé de nous donner vos coordonnées (même si nous les avons déjà par ailleurs) afin de pouvoir vous joindre pour vous informer sur la survenance d'un risque, son évolution et les consignes à suivre.

**Quel que soit votre choix, nous vous demandons de nous retourner systématiquement ce formulaire rempli.**



## Vie communale



### **Le cinéma à Miribel : C'EST BIEN REPARTI !**

Le dernier bulletin municipal du mois de juin s'était fait l'écho des difficultés rencontrées et s'interrogeait sur le devenir du cinéma à Miribel-Lanchâtre.

Il avait relayé ainsi un appel à de nouveaux bénévoles pour pouvoir poursuivre l'activité.

Après l'été et une pause en septembre et octobre, **une nouvelle équipe s'est constituée** avec :



Guillaume Ghelmi - Vanille Beaumont - François Bailly - Fabrice et Florence Comparin

**Les séances de cinéma ont repris** avec la projection,

le dimanche 05 novembre de :

« Les démons d'Argile » \_ film de Nuno Beato

« Le règne animal » \_ film de Thomas Cailley

Le dimanche 03 décembre de :

« Le garçon et le Héron » \_ film de Hayao Miyazaki

« Second tour » \_ film de Albert Dupontel

Les films projetés sont récents et font l'objet d'une sélection au niveau de l'Ecran Vagabond par une commission de 11 personnes pour l'ensemble des villages.

**Pour notre Commune, une projection de 2 films, « tout public » et « enfants », a lieu toutes les 4 semaines, le dimanche, dans la Salle Polyvalente** pour un prix très raisonnable :

séances « tout public » : 4,50€ pour Adultes et 3,50€ (Réduit <14 ans)

séances « enfants » : tarif unique de 3,50€

**Les séances pour les enfants de notre Ecole ont également repris** le 01 décembre, dans le cadre du dispositif « Ecole et Cinéma » avec la projection de « L'étrange Noël de M. Jack ».

**Toute l'équipe vous convie à ses prochaines séances le dimanche 28 janvier 2024 et vous souhaite une excellente année cinématographique !**

## Vie communale

### TRAVAUX

#### Voie de secours RD8

Point sur les travaux du glissement de Richardière

Nous avons rencontré avec la famille Nier propriétaire des terrains, le service risque ainsi que le service des eaux de la métro au mois de juillet.

Le but pour le service risque de la métro et de voir comment on peut envisager de réaliser des forages au-dessus de l'éboulement, pour pouvoir, suivant les résultats, envisager des travaux de consolidation.

Les propriétaires des terrains sont inquiets pour leur source, ce qui est normal car sans eau il n'y a pas de vie. La source peut être polluée par les forages ou simplement coupée.

Nous étudions une solution, qui consisterait à capter une source un peu plus au sud qui pourrait pallier à celle existante en cas de problème.

Un sourcier a détecté cette source qui se trouve à une profondeur raisonnable et un débit intéressant.

Le service des eaux de la métro va faire intervenir un hydrogéologue pour confirmer la profondeur et le débit.

Si son étude confirmait l'existence de cette source, dès le printemps nous pourrions réaliser des travaux et ensuite procéder aux sondages pour envisager une date de réfection de la route, soyons patients.

#### Le déneigement de la déviation

Celui-ci sera réalisé par la commune, n'ayant pas pu obtenir d'accord ni de la Métro ni du département qui pourtant interviennent chacun d'un côté de la voie pour le déneigement. Les motifs évoqués, la route n'existe pas, la route est trop en pente, c'est la responsabilité de la commune. En fait personne ne veut prendre de responsabilités.

Nous prenons acte, par contre nous allons continuer à privilégier le déneigement des voiries communales, la déviation sera déneigée après avoir fait le Vernay. Il est fort possible que pendant quelques heures la RD8 soit déneigée de chaque côté, et que la déviation ne soit pas faite.

Cela risque de poser des problèmes à des personnes non équipées, mais nous ne pourrons jamais passer en même temps que le département ou la Métro.

Nous avons posé des panneaux pour limiter notre responsabilité en cas de neige.

Malheureusement, une personne qui avait « besoin d'un panneau », l'a emprunté..

Ce n'est pas le coût du panneau (30 €) qui est gênant mais le geste !

**ROUTE FERMEE**  
**EN CAS DE CHUTES DE**  
**NEIGE.**  
**Passage non sécurisé**